

Arrêté n ° 143 - 2025 du 13 novembre 2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise CEGELEC SDEM, représentée par Mr. DAMAMME Mickael, en vue d'obtenir un arrêté de stationnement et de circulation, dans le cadre de branchement ENEDIS pour le compte de SCI PROLOCBAT, rue de la Croix Saint - Léonard à Bacqueville-en-Caux. Les travaux sont prévus à partir du 8 décembre 2025, pour une durée de 30 jours.

CONSIDERANT que pendant la réalisation de ces travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise CEGELEC SDEM est autorisée à effectuer les travaux de raccordement Enedis au n° 7-9 rue de la Croix Saint - Léonard à Bacqueville-en-Caux, pour le compte de l'entreprise SCI PROLOCBAT, avec la réalisation de la tranchée sous accotement de 28 mètres le long de la route et de la pose de coffret de coupure en limite de propriété, à partir du 8 décembre 2025.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers, par l'entreprise chargée des travaux. Une signalisation de chantier adéquate devra être mise en place par l'entreprise. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : L'entreprise CEGELEC SDEM, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,
Le 13 novembre 2025

Julien CORUBLE,
Adjoint au Maire

